

Notre dossier

Accidents vasculaires cérébraux Face à une urgence médicale

La communauté internationale, le Gabon compris, commémore ce dimanche 29

octobre la Journée mondiale des Accidents vasculaires cérébraux (AVC). Une occasion

pour notre rédaction de faire le point, à travers ce mini dossier, sur l'évolution de la ma-

ladie au Gabon à l'aune de la prévalence hospitalière et des circuits thérapeutiques.

Où en est la prise en charge au Gabon ?

Prissilia. M. MOUITY
Libreville/Gabon

LES Accidents vasculaires cérébraux (AVC) sont au Gabon, la deuxième cause des décès après l'arrêt cardiaque, selon des données médicales. Leur prise en charge est une véritable course contre la montre, qui commence dès l'accueil de la victime à sa sortie de l'hôpital. Une minute de perdue dans le traitement ferait perdre deux millions de neurones au patient.

Selon Gertrude Mouangue Minso, neurologue, un AVC pris en charge limiterait la gravité des séquelles chez la victime. « Lorsque nous avons un cas d'AVC en urgence, nous réalisons un certain nombre d'exams pour une prise en charge optimale. De ce fait, le scanner est un outil indispensable dans la réalisation de ces exams. Pour des problèmes techniques (manque de radiologue ou techniciens) ou finan-



Photo : R.H.A

La cherté du traitement constitue une difficulté majeure pour les victimes des AVC.

ciers, nous avons de moins en moins recours au scanner. Certains patients ont aussi des difficultés à se procurer certains produits en pharmacie qui ne sont pas disponibles à l'hôpital», fait-elle savoir. Visiblement, le traitement des AVC nécessite d'énormes ressources financières. Le passage au

scanner en lui seul s'élèverait à 120 mille francs CFA; le produit de contraste à 80 mille, sans oublier le bilan cardiovasculaire et l'échographie cardiaque qui coûte globalement près de 200 mille francs et le traitement médicamenteux plus de 300 mille francs. Ces prix sont revus à la

baisse pour les assurés de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), qui bénéficient d'une réduction de 20%. La durée du traitement de la maladie, les séances de kinésithérapie, le passage en réanimation expliquent la cherté du traitement. En dehors du coût exorbi-

tant du traitement, on note également d'autres difficultés dans la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux dans notre pays. « Nous souhaitons avoir une unité neurovasculaire qui prend en charge le patient depuis son domicile jusqu'à l'unité, avec des moyens mobiles. Sous d'autres cieux, les pre-

miers soins s'effectuent dans l'ambulance, ce qui donne au patient plus de chance de récupérer avec moins de problèmes sur le plan fonctionnel. En outre, au Gabon, nous n'effectuons pas de trombololyse (dissolution du caillot). Cette pratique devait faciliter la prise en charge des victimes des AVC ischémiques, d'autant que cette pratique permet de réimpermeabiliser en 4 heures, le vaisseau bouché. En l'absence de trombololyse, nous préconisons aux malades des antiagrégants plaquettaires», a poursuivi le Dr Gertrude Mouangue Minso.

A noter que la plus grande difficulté dans le traitement des accidents vasculaires cérébraux réside dans le suivi des patients qui, une fois la phase d'urgence passée, bénéficient d'une longue période de rééducation, commencée le plus tôt possible, et d'un traitement adapté à ses facteurs de risque.

Courbe ascendante pour le Gabon

Anita J. TSOUMBA
Libreville/Gabon

UN accident vasculaire cérébral (AVC) est une perturbation subite (arrêt) de la circulation sanguine au niveau du cerveau qui peut entraîner, outre une asphyxie, une mort cérébrale (paralysie ou décès) du patient.

Selon des données disponibles, la courbe des AVC va crescendo au Gabon. Les cas de décès suite aux accidents cérébraux sont de plus en plus récurrents dans notre pays. Et tous les âges sont concernés, du fait de la multitude et de la complexité des facteurs de risques.

Les spécialistes parlent d'ailleurs de "premier motif de handicap chez les adultes", et la plus grosse part des consultations d'urgence en neurologie. Chez les en-

fants, les maladies auto-immunes, à l'exemple de la drépanocytose et les malformations vasculaires sont, entre autres, les causes des AVC.

« Au service de neurologie du Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), nous avons plus de 50% de patients qui sont des AVC hospitalisés. De même qu'au niveau des urgences et de la réanimation, plus de 60% de patients qui arrivent en urgence sont des cas d'AVC. 3 patients sur 4 au service d'urgence sont des AVC. Sur 10 hypertendus, il peut y avoir 2 ou 3 internés pour des problèmes d'AVC», indique le docteur Gertrude Mouangue M., neurologue au CHUL.

La prévalence hospitalière se situe autour de 15 à 20%. Ce qui sous-entend que sur 10 cas d'AVC, au moins 7 décèdent. Par ailleurs, la patholo-



Photo : AJT

Dr Mouangue M., neurologue au CHUL, spécialiste dans la prise en charge de la pathologie au Gabon.

gie a connu une forte évolution ces dernières années Gabon. Plusieurs raisons sont avancées, au nombre desquelles les récurrences, les négligences et abandon de traitement, du fait du

coût élevé de la prise en charge. En outre, le circuit de prise en charge constitue le principal goulot d'étranglement au traitement des AVC (lire par ailleurs). Le Centre hos-

pitalier universitaire de Libreville (CHUL) reste, à ce jour, l'unique structure spécialisée dans la prise en charge des pathologies cardiovasculaires.

« En cas d'AVC, les pa-

tients à l'intérieur du pays sont sujets uniquement à des traitements symptomatiques et non pas à la prise en charge des complications du patient comme l'hypertension. Si le patient est dans le coma, on le met au service de réanimation et, ce sont uniquement les soins de réa qui sont administrés. Dès que le patient peut voyager, la structure hospitalière l'évacue sur Libreville. En dehors de Port-Gentil, dans les autres villes, par exemple, il n'y a pas de scanner. Et là, en cas de saignement par exemple, on ne peut pas savoir de quel type d'AVC s'agit-il», explique le neurologue.

Toute chose qui montre qu'en terme de prise en charge des AVC au Gabon, beaucoup reste à faire, aussi bien au niveau des patients que des instances en charge des questions de santé.